



Communiqué de Presse –Dimanche 26 septembre 2021

Deux ans après l'accident de Lubrizol, rien n'a vraiment changé !

Aujourd'hui, cela fait deux ans jour pour jour que l'accident de Lubrizol frappait la Métropole rouennaise. Un épais nuage de fumée, une véritable marée noire sur terre. Une mauvaise communication et une gestion de crise apathique de la part des autorités. Des angoisses et beaucoup d'interrogations.

Deux ans après rien n'a vraiment changé. Le gouvernement peine à rassurer et n'a pris aucune mesure structurelle pour mieux contrôler les sites industriels les plus dangereux.

Gérard Leseul regrette que le gouvernement n'ait pas suffisamment pris en compte la gravité de cet événement. Pourtant, dès le début de son mandat il a repris une proposition de loi ambitieuse¹ qui avait été travaillée par son prédécesseur Christophe Bouillon. Elle visait notamment à :

- Créer une **Autorité de Sûreté des Sites Seveso** ;
- Créer des « **permis ou autorisations provisoires** » ;
- **Repenser les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)** à l'échelle de plateformes industrielles pour mieux prévenir le risque de suraccident ;
- Assurer une **formation complète aux salariés sous-traitants** qui exercent sur leur site à risques ;
- **Renforcer les sanctions en cas manquement à la réglementation** en augmentant le plafond de 15 000 euros d'amende maximum à 100 000 euros ;
- Élaborer une **semaine annuelle de la sécurité** en direction de l'ensemble de la population ;
- Organiser des **exercices grandeur nature** ;
- **Modifier la composition du CODERST** avec un équilibre entre collectivités, ONG, services de l'Etat (chaque membre disposerait d'une voix) et les citoyens ;
- **Mettre en open data tous les documents relatifs aux demandes d'autorisation d'ouverture ou de réouverture des sites industriels les plus dangereux** ;
- Obliger les industriels à tenir une **liste précise et à jour de leurs produits dangereux**.

¹ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2772_proposition-loi



Communiqué de Presse –Dimanche 26 septembre 2021

Le 17 juin dernier Gérard Leseul avait profité de l'examen en séance d'un texte sur la prévention des risques pour porter ces améliorations nécessaires, toutes rejetées par la majorité Larem à l'Assemblée².

Enfin, le député souligne l'absence d'un suivi épidémiologique rigoureux. Il avait notamment réclamé **le 11 mai l'ouverture d'un registre de comorbidité pour suivre les éventuels effets longs sur la population et le 7 juillet la réalisation de tests biologiques dans la durée**. Malheureusement le gouvernement n'a pas donné suite à ces demandes.

A la fin c'est la parole publique qui se retrouve démonétisée et le lien de confiance dégradé.

² https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements?dossier_legislatif=DLR5L15N41215&page=4